



## COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

### CONSEIL MUNICIPAL

**6 novembre 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réuni en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.*

**Date d'envoi de la convocation : 24/10/2024  
DELIBERATION N°2025\_125**

**Conseillers élus : 27**

**Conseillers Présents :**

Brigitte GONDOUIN\_Philippe CHASSOT\_Danielle THEVENOZ\_Gérard BARON\_Bernard GACHET\_  
Valérie MADALA\_Fabrice GILSON\_Nathalie CORVAÏA\_Aurélie PATOUX\_Kevin TOUZOT\_Sarah  
BERNDT\_Frédéric MEGEVAND\_Chantal CHAPPUIS\_Joséphine RIVIERE\_Cédric DESARZENS\_  
Monique MÜHLEMANN\_Frédéric PEREZ\_Annie HYVERT\_Christian DUTOIT\_Henri DE MONCEAU\_  
Dalilha ROCHON SOUILAH\_Corinne ANSELMETTI

**Pouvoirs :**

Bénédicte GEORGE donne procuration à Valérie MADALA  
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Annie HYVERT  
François VECKRINGER donne procuration à Fabrice GILSON  
François DRICOURT donne procuration à Chantal CHAPPUIS  
Vincent LECAQUE donne procuration à Henri DE MONCEAU

**Absents :**

**DELIBERATION N°2025\_125 : Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2025 – Oxygène74 (Annexe 4)**

Rapporteur : Valérie MADALA, adjointe

Dans le cadre de son engagement en faveur du tissu associatif local, la commune procède chaque année à l'examen des demandes de subventions émanant des associations implantées sur son territoire.

Pour l'exercice 2025, le récapitulatif de l'ensemble des demandes a été établi et fait l'objet d'une proposition d'attribution, présentée dans le tableau joint en Annexe.

Les subventions ne pourront être versées qu'aux associations ayant transmis à la commune l'ensemble des documents réglementaires nécessaires à l'instruction de leur dossier.

Conformément aux règles de déontologie et afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts, les membres du Conseil Municipal siégeant dans les instances dirigeantes d'une association concernée seront invités à se retirer de la séance au moment de la délibération et du vote relatifs à celle-ci.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2025.

Le montant de la subvention proposé à l'Ecole d'art du genevois est de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

**Fixe** le montant de la subvention d'Oxygène 74 à 700 €

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget

**Autorise** Madame le Maire ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Gérard BARON

✓ 1.3h-

Le Maire,

Brigitte GONDOUNIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

6 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le



ID : 074-217400829-20251106-D\_2025\_125-DE